

Questions orales

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si je ne m'abuse, on n'a pas invité le Conseil canadien des relations du travail aux discussions relatives au programme de lutte contre l'inflation. Le premier ministre a dit ce matin qu'il souhaite voir les représentants des travailleurs collaborer à la préparation de la clôture du programme d'austérité; de plus, le ministre du Travail espère que les travailleurs seront représentés en permanence au sein de certains conseils comme le comité consultatif de la main-d'œuvre, le conseil consultatif de la CAC, le Conseil économique du Canada et le Conseil canadien des relations du travail. Aussi, le ministre peut-il dire à la Chambre si, pour obtenir la collaboration des travailleurs, ce que nous jugeons tous nécessaire, le gouvernement est disposé à envisager avec le CTC d'organiser des entretiens multilatéraux ne se bornant pas aux membres du Conseil canadien des relations de travail afin d'assurer une meilleure compréhension et une meilleure collaboration de tous les secteurs de l'économie, ces entretiens porteraient surtout sur l'apogée ou la clôture du programme de lutte contre l'inflation?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le premier ministre a fait remarquer à la réunion du CTC de ce matin que cette suggestion de M. Morris valait la peine d'être explorée.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES**LE RÔLE ATTRIBUÉ À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LA NOUVELLE SOCIÉTÉ**

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire au ministre du Travail. Le premier ministre a déclaré ce matin que le gouvernement souhaitait discuter avec le CTC du type d'économie et de société qu'il nous faudrait dans l'avenir. Cela veut-il dire que le gouvernement compte apporter des changements importants au processus de la négociation collective libre après que la période de réglementation aura pris fin? Dans l'affirmative, quand le gouvernement présentera-t-il des propositions précises aux travailleurs et au Parlement dans le but d'engendrer des discussions fructueuses? Je ne parle pas du genre de discussions qui ont eu lieu au Conseil canadien des relations du travail, mais des nouvelles idées qui ont trait au rôle de la négociation collective libre au sein de la nouvelle société dont a parlé le premier ministre ce matin.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à propos des discussions qui se poursuivent au Conseil canadien des relations du travail, c'est exactement là que les changements et les améliorations au processus de la négociation collective sont susceptibles de se produire, pour nous aider à créer la nouvelle société que nous aurons après l'expiration de la période de réglementation. C'est là en effet qu'ont lieu ces discussions.

LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DE CERTAINS ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Étant donné que le Congrès du Travail du Canada

[M. Munro (Hamilton-Est).]

envisage de se retirer du Conseil canadien des relations du travail et d'autres organismes, et que M. Morris a déclaré ce matin que le CTC est disposé à discuter avec le gouvernement de politiques qui seront appliquées une fois les contrôles levés, le ministre a-t-il vraiment lieu de croire que le CTC va quitter ces organismes? De toute façon, compte-t-il discuter de la situation avec la direction du CTC?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, la nouvelle a été annoncée et il est notoire que le CTC envisage de se retirer de certains de ces organismes. Ses dirigeants n'ont pas précisé de quels organismes il s'agit et n'ont pris aucune décision jusqu'ici. Ils sont censés se réunir demain et après-demain pour étudier la question; j'espère—et c'est le vœu du gouvernement, je crois—que le CTC ne se retirera pas, car ce ne serait pas dans l'intérêt du mouvement ouvrier, de ses membres, ni des Canadiens en général.

* * *

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION**LA POSSIBILITÉ DE RACCOURCISSEMENT DE LA DURÉE DU PROGRAMME**

M. Gordon Ritchie (Dauphin): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre du travail est-il absolument et fermement résolu à ne relâcher les contrôles qu'à la fin de la période de trois ans stipulée dans la loi, ou se rangera-t-il à l'opinion du CTC et du comité de politique économique canadienne du C.D. Howe Institute qui ont suggéré de mettre fin à la réglementation des prix et des salaires le plus tôt possible, c'est à dire, nous l'espérons, dans 18 mois?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le gouvernement n'a nullement laissé entrevoir aux syndicats qu'il entendait raccourcir la période stipulée dans la loi.

PROPOSITION DE RÉGIME DE PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS AUX BÉNÉFICES—DEMANDE DE MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre sait que les entreprises peuvent faire des bénéfices pratiquement illimités, aux termes du programme gouvernemental, si elles sont en mesure de prouver que ces bénéfices accrus sont dus à un accroissement exceptionnel de la productivité, mais que les augmentations salariales ne peuvent excéder les directives que de 2 p. 100, c'est tout au moins ce que nous avons cru comprendre jusqu'ici. Je voudrais donc demander au ministre des Finances si le ministre du Travail annonçait une nouvelle politique gouvernementale lorsqu'il a dit que les travailleurs canadiens pourraient participer, au même titre que les sociétés, aux bénéfices dus à un accroissement exceptionnel de la productivité?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le ministre du Travail a fait cette observation alors qu'il parlait de supprimer les pratiques restrictives d'emploi et autres.